

académie  
Aix-Marseille

RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

## LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

**Vu** l'article L214-5 du code de l'Éducation.

**Vu** les articles D211-10 et D211-11 du code de l'Éducation

**Vu** la consultation du comité technique académique en date du 23 novembre 2018.

**Vu** la délibération du Conseil régional Provence-Alpes-Côte-D'azur en date du 14 décembre 2018.

**Rectorat**

**Secrétariat général**

Téléphone  
04 42 91 71 22

Mél.  
ce .sg  
@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye  
13621 Aix-en-Provence  
cedex 1

### ARRÊTE

**Article 1** : A compter de la rentrée scolaire 2019, les districts de recrutement pour le lycée de Chateaufort sont déterminés comme indiqué en annexe. Les élèves dont les représentants légaux résident dans la zone indiquée bénéficient d'une priorité d'inscription, priorité s'exerçant dans les limites des possibilités d'accueil du dit lycée. Si celle-ci ne permettait pas l'accueil de la totalité des élèves du secteur, une solution sera recherchée dans un lycée de proximité.

**Article 2** : Dans la limite des places restantes disponibles après l'inscription des élèves résidant dans la zone de desserte du lycée, les élèves ne résidant pas dans cette zone peuvent y être inscrits sur autorisation de l'inspecteur d'académie directeur des services départementaux de l'Éducation nationale. Lorsque les demandes de dérogation excèdent les possibilités d'accueil, l'ordre de priorité de celles-ci est arrêté par le directeur académique des services de l'Éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie.

**Article 3** : Monsieur le secrétaire général est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Aix en Provence le, **06 MARS 2019**



Bernard BEIGNIER

Code commune	Commune	Code IRIS	IRIS	Code RNE lycée de secteur RS 2019	Nom lycée de secteur RS 2019	Commentaire
13010	Barbentane			0134252B	CHATEAURENARD	
13018	Cabannes			0134252B	CHATEAURENARD	
13027	Châteaurenard			0134252B	CHATEAURENARD	
13045	Graveson			0134252B	CHATEAURENARD	
13052	Maillane			0134252B	CHATEAURENARD	
13064	Mollèges			0134252B	CHATEAURENARD	
13066	Eyragues			0134252B	CHATEAURENARD	
13066	Noves			0134252B	CHATEAURENARD	
13067	Orgon			0134252B	CHATEAURENARD	
13076	Plan-d'Orgon			0134252B	CHATEAURENARD	
13083	Rognonas			0134252B	CHATEAURENARD	
13089	Saint-Andiol			0134252B	CHATEAURENARD	
13116	Verquières			0134252B	CHATEAURENARD	
						Commune en double secto : LYC Châteaurenard / Philippe de Girard
						Commune en double secto : LYC Châteaurenard / Ismael Dauphin
						Commune en double secto : LYC Châteaurenard / Ismael Dauphin

Annexe 6 bis

